
LE 10^e CONGRÈS FORESTIER MONDIAL

J. GADANT

Après les congrès de Djakarta (1978) et de Mexico (1985), le 10^e Congrès forestier mondial s'est tenu à Paris du 17 au 26 septembre 1991. Il a rassemblé plus de 2 500 congressistes (dont une cinquantaine de ministres) venus de 136 pays. Seuls étaient absents quelques pays arabes, peu forestiers : Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Irak, etc...

Le Président de la République, entouré du Président de la Commission des Communautés économiques européennes et du Directeur général de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation, a ouvert les travaux du Congrès en lançant un appel à la solidarité internationale sur ce thème forestier comme sur les autres problèmes.

Le Congrès a porté à sa présidence Monsieur Louis Mermaz, ministre français de l'Agriculture et de la Forêt qui a désigné Monsieur Grammont comme co-président. Il a élu 18 vice-présidents, représentatifs des diverses zones géographiques du monde. En outre, des représentants des grandes régions avaient été désignés pour l'Afrique (Cameroun), l'Amérique du Sud (Brésil), l'Amérique du Nord (Canada), l'Asie-Pacifique (Indonésie), l'Europe (Allemagne), l'Afrique du Nord et Proche Orient (Maroc).

Les débats du Congrès ont pu être étayés par un fonds documentaire de contributions sollicitées ou volontaires émanant de tous les pays du monde, d'une ampleur exceptionnelle et d'une grande qualité scientifique et technique. Éditée par la *Revue forestière française*, cette documentation (8 volumes), remise aux participants à l'ouverture du Congrès, a permis de susciter une participation active et soutenue des congressistes tout au long des travaux en séances techniques et en séances plénières.

Ces débats ont contribué, à la fois, à faire échec aux thèses parfois trop marquées par les préoccupations liées à la conservation des écosystèmes qui semblaient prévaloir lors des premières interventions et à balayer certaines idées reçues tant sur le plan national (régression de la superficie de la forêt française) que sur le plan international (la forêt amazonienne poumon vert de la planète, l'effet de serre conséquence de la déforestation, etc...).

Les débats ont été organisés pour permettre au Congrès, au fur et à mesure de ses travaux, de s'acheminer à des niveaux de synthèse de plus en plus élevés. Ainsi, à partir des séances techniques réparties en trois commissions de travail, prolongées par des tables rondes, le congrès a adopté, par consensus, deux documents :

— « **Les conclusions et recommandations** » destinées aux professionnels et spécialistes de la forêt et du bois.

J. GADANT

— « **La Déclaration de Paris** » plus synthétique et politique ; celle-ci lance un appel solennel aux gouvernements du monde, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à tous les décideurs, les exhortant à prendre des mesures pour « *reconstituer la couverture verte de la planète, par le boisement, le reboisement et une gestion soutenue des arbres et des forêts* ».

En dépassant les clivages traditionnels Nord-Sud, la Déclaration de Paris revêt un caractère universel, même si la priorité qu'il convient d'accorder au « plan d'action forestier tropical » a été de nouveau soulignée, comme l'a été le besoin de développer un programme d'action forestier méditerranéen, car ce sont dans ces deux zones climatiques que la situation forestière est la plus préoccupante.

Cette Déclaration de Paris, dont les milieux professionnels et politiques s'accordent à reconnaître le caractère équilibré et pragmatique, conclut :

— en affirmant la nécessité de concilier l'utilisation économique des ressources naturelles et la protection de l'environnement dans une démarche de développement intégré, avec la participation des populations concernées ;

— en déclarant que la protection du patrimoine forestier mondial passe par le combat contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'amélioration de la productivité agricole, l'approvisionnement énergétique.

Elle invite la Communauté internationale à accroître ses moyens financiers affectés à la forêt, à libéraliser le commerce international des produits forestiers, à développer des politiques de coopération.

De façon délibérée, ce 10^e Congrès s'est placé dans la perspective de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 1992. Ainsi la Déclaration de Paris constitue un document préparatoire important de cette conférence, en recommandant l'adoption de principes « *non juridiquement contraignants, mais faisant autorité sur la gestion, la conservation et la mise en valeur de toutes les forêts du monde* ».

Avant de se séparer, le Congrès a enregistré les candidatures de trois pays pour accueillir le 11^e Congrès forestier mondial en 1997 : la Turquie, le Sénégal, le Chili.

En conclusion, la France peut se féliciter d'avoir accueilli et réussi une manifestation qui s'inscrit dans le prolongement des initiatives qu'elle a prises au cours des dernières années pour développer la coopération internationale dans le domaine forestier : Conférence Silva, Parrainage du Plan d'Action forestier tropical, Conférence paneuropéenne de Strasbourg.

<p>J. GADANT Co-président du Comité d'Organisation du 10^e Congrès forestier mondial</p>
--

PARIS 1991



10^e CONGRÈS FORESTIER MONDIAL

DÉCLARATION DE PARIS

LE 10^e CONGRÈS FORESTIER MONDIAL,

Ayant réuni, du 17 au 26 septembre 1991, plus de 2 500 participants venus de 136 pays ;

Considérant le thème du VIII^e Congrès forestier mondial, tenu en 1978 à Djakarta, « *La forêt au service de la collectivité* » ;

Considérant le thème du IX^e Congrès forestier mondial, tenu en 1985 à Mexico, « *Le rôle de la forêt dans le développement intégré de la société* », et son manifeste exhortant « *tous les hommes de tous les peuples et leurs gouvernements, dans le cadre de leur souveraineté, à prendre conscience de l'importance des ressources forestières pour la biosphère et la survie de l'humanité* » ;

Considérant la conférence internationale Silva, tenue en 1986 et conclue par l'« *Appel de Paris sur l'arbre et la forêt* » ;

Considérant son propre thème général, « *La forêt, patrimoine de l'avenir* », et l'ensemble des conclusions et recommandations détaillées qu'il vient d'adopter sur chacun des thèmes abordés ;

Considérant l'inquiétude générale face au déboisement et à la dégradation des forêts du monde provoqués par la compétition pour l'espace, l'insuffisance de gestion et les émissions polluantes dues aux activités humaines, toutes causes d'appauvrissement du patrimoine forestier, quoiqu'à un degré différent d'irréversibilité selon les régions de la planète et les époques ;

Considérant que les problèmes de pauvreté, d'endettement et de sous-développement, ainsi que la nécessité de satisfaire les besoins vitaux de populations en croissance rapide sont les vraies causes du déboisement dans les pays en développement, bien plus que l'exploitation forestière ;

Considérant que les ressources forestières sont un important facteur de développement socio-économique, et tout particulièrement de développement rural ;

Considérant la responsabilité de notre génération envers les générations futures à l'égard du patrimoine naturel de la planète ;

S'ADRESSE

aux opinions publiques, aux responsables politiques et aux organisations internationales, inter-gouvernementales et non gouvernementales du monde entier ;

RAPPELLE

l'importance des biens et services renouvelables offerts par les arbres et les forêts face à une demande croissante de l'humanité en matériau, combustible, faune, aliments, fourrage, espaces de loisir, ... ;

la richesse et la diversité des forêts du monde, et leur rôle positif dans les cycles de l'eau et du gaz carbonique, la protection des sols et la conservation de la biodiversité ;

l'existence, souvent méconnue, de modes de gestion des arbres et des forêts à même d'assurer la pérennité, voire l'amélioration, de leur offre de biens et de services ;

la nécessité d'éviter des dommages irréversibles à la biosphère, donc de planifier à long terme la gestion des ressources naturelles ;

AFFIRME

que le véritable défi consiste à concilier utilisation économique des ressources naturelles et protection de l'environnement, par une démarche de développement intégré et soutenu ;

que la solution des problèmes forestiers appelle des efforts conjugués pour faire reculer la pauvreté, améliorer la productivité agricole, garantir la sécurité alimentaire et l'approvisionnement énergétique, et promouvoir le développement ;

que le concept même d'aménagement des forêts constitue un véritable outil de gestion de leurs fonctions économique, écologique, sociale et culturelle, élargissant ainsi la notion de rendement soutenu ;

que la conservation intégrale de certaines forêts en vue de protéger la biodiversité constitue un objectif particulier d'aménagement ;

ET RECOMMANDE

d'associer les populations à l'aménagement intégré de leur territoire, en leur en donnant les moyens institutionnels, techniques et financiers ;

de planifier l'affectation à long terme des terres en fonction de leurs potentialités pour définir celles qui ont une vocation forestière ; d'être attentifs dans cette planification aux besoins des populations concernées, en particulier celles qui dépendent de la forêt ;

de veiller à la continuité des politiques de gestion des arbres et des forêts, en raison de la durée des cycles forestiers ;

de poursuivre le classement de certaines forêts représentatives ou menacées en aires protégées, organisées en réseaux nationaux ou internationaux ;

de contribuer à la fixation de gaz carbonique par le recours à des techniques sylvicoles appropriées, l'extension des boisements, et l'emploi pérenne du bois ;

d'intensifier le développement des systèmes agroforestiers, le boisement et le reboisement.

LE X^e CONGRÈS FORESTIER MONDIAL

conscient de la gravité, de l'urgence et du caractère global des problèmes de développement et d'environnement, mais soulignant le caractère renouvelable des ressources forestières, et convaincu du bien-fondé des solutions apportées, dans le cadre des politiques forestières nationales, par une gestion soutenue de toutes les forêts du monde,

APPELLE SOLENNELLEMENT LES DÉCIDEURS À

s'engager à reconstituer la couverture verte de la planète, par le boisement, le reboisement et la gestion soutenue des fonctions multiples des arbres et des forêts, grâce à des actions conduites sous forme de programmes intégrés, associant les populations concernées et s'inscrivant dans les politiques nationales d'aménagement du territoire ;

suivre régulièrement l'évolution, aux niveaux national et international, des patrimoines forestiers, à partir de « l'évaluation des ressources forestières mondiales en 1990 » conduite par l'OAA (FAO) ;

limiter toutes émissions d'agents polluants causant le dépérissement des forêts, et **contenir** les émissions de gaz à effet de serre, y compris celles d'origine énergétique ;

adapter des mécanismes économiques et financiers au long terme de la forêt, et **accroître** les financements nationaux et internationaux, notamment en faveur des pays en développement ;

œuvrer au développement harmonieux du commerce international des produits forestiers, en prohibant toute restriction unilatérale, non conforme au GATT, et **promouvoir** leur utilisation ;

développer la coopération au niveau politique, sur des questions forestières d'importance régionale, telles que la lutte contre la désertification, la protection des forêts, l'aménagement des grands bassins versants, ... ;

intensifier et coordonner la recherche et l'expérimentation, la formation, l'échange d'informations et la coopération dans toutes les disciplines concourant à la gestion soutenue des écosystèmes forestiers ;

renforcer l'action et la coordination des organisations internationales concernées existantes ;

intégrer ses propres conclusions et recommandations dans le processus de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement afin de définir des « principes, non juridiquement contraignants mais faisant autorité, sur la gestion, la conservation et la mise en valeur de toutes les forêts du monde », comme dans les négociations en cours, sous l'égide des Nations-Unies, sur la biodiversité et les changements climatiques ;

renforcer la coopération internationale, notamment dans le cadre du Programme d'Action forestier tropical (PAFT), d'un Programme d'Action forestier méditerranéen et d'autres programmes à venir ;

sensibiliser et informer le public, spécialement les jeunes générations, en vue d'une meilleure compréhension par tous des questions forestières ;

prévoir des modalités du suivi de ses recommandations et **inviter** l'OAA à en informer les instances inter-gouvernementales et le XI^e Congrès forestier mondial.